

Accueil Collectif de Mineurs Châtillon sur Loire

PROJET EDUCATIF 2024/2025

L'accueil périscolaire et le centre de loisirs de la commune de Châtillon contribuent à former des enfants et des adolescents, citoyens épanouis, libres et autonomes, capables de prendre place dans la société et devenir les acteurs de leur évolution. Elle s'engage à défendre des valeurs telles que :

- L'Éducation Populaire,
- La Citoyenneté,
- La laïcité et
- Le respect des droits de l'enfant.

La structure élabore des activités pour leurs valeurs démocratiques et humaines afin que chaque individu puisse être acteur de son propre épanouissement.

Les équipes d'animation de l'accueil auront durant la période d'ouverture de la structure, c'est à dire du 2 Septembre 2024 au 1er août 2025, une mission éducative en direction des enfants de 3 à 13 ans.

A) Les objectifs éducatifs visés par la commune

- Proposer des activités qui suscitent l'intérêt des enfants
- Prendre en considération l'enfant dans sa globalité
- Favoriser l'ouverture d'esprit, l'autonomie, et la socialisation
- Inscrire le principe d'éducation, d'évolution, et de formation permanente tout au long de la vie
- Favoriser l'épanouissement et l'enrichissement individuel et collectif grâce aux activités
- Inscrire le principe de non exclusion
- Impulser des démarches d'entraide et de solidarité
- Permettre aux jeunes d'accéder à une citoyenneté participative par la responsabilisation et l'action
- Assurer la sécurité physique et affective ainsi que la santé de l'enfant
- Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation

B) Les 3 axes de la phase de développement

- Une amélioration de la qualité de l'accueil des enfants, des jeunes et des familles
- Une meilleure communication auprès de la population et entre les différents intervenants
- Une coordination transversale et globale de l'action éducative qui implique une concertation de tous les partenaires éducatifs : association, services municipaux, parents, enfants et jeunes.

C) Horaires et jours d'ouverture

✓ Périscolaire :

La garderie périscolaire est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h à 8h50, et de 16h30 à 18h30. Le goûter est fourni par la structure.

✓ Les mercredis périscolaires :

Les mercredis, les enfants seront accueillis de 7h à 18h avec un accueil échelonné de 7h à 9h, un retour en famille de 16h30 à 18h. Les inscriptions se font à la journée ou en demi-journée auprès du directeur stagiaire Mr CLEMENCE Alexis ou auprès de Mme HUET Sophie, sa tutrice et ce par mail uniquement. Le repas est pris à la cantine pour les enfants venant à la journée. Le goûter est également compris. Les inscriptions doivent être faites avant le lundi soir précédent. La journée est facturée dès l'instant où le personnel n'a pas été prévenu de l'absence de l'enfant au moins 48h à l'avance.

✓ Les petites vacances :

Le centre de Loisirs est uniquement ouvert la première semaine de chaque période, hormis celle de Noël. Les horaires sont de 7h à 18h, avec un accueil échelonné de 7h à 9h et de 16h30 à 18h. Les inscriptions se font à la journée ou à la semaine. Les familles sont informées par le biais d'affiches à l'école, par mail ainsi que par le site de la ville, des thèmes et activités proposées sous forme de plaquette. Les repas sont pris au restaurant scolaire. Le goûter est également compris. Le coupon réponse fourni par la structure doit être impérativement rempli pour valider l'inscription. De même, que toute désinscription devra se faire 7 jours en amont sinon la journée sera facturée.

✓ Les vacances d'été :

Le centre de Loisirs est ouvert dès le premier jour des vacances de juillet, pour 4 semaines, soit du 7 juillet au 1er août 2025. Les horaires sont de 7h30 à 18h, avec toujours le même accueil échelonné. Les inscriptions se font à la semaine. Les familles ont à leur disposition la plaquette qui explique les activités de la semaine. Elle est transmise par mail aux familles ayant donné leur adresse mail ainsi que par le biais du site internet de la commune. Les repas sont pris au restaurant scolaire, le goûter est fourni par la structure.

D) Les objectifs de la structure

L'objectif premier est de maintenir le plaisir des enfants comme constante durant l'accueil quel que soit le temps de la journée ou de l'activité menée. L'enfant doit être acteur de ses loisirs. Ce qui veut dire :

- ✓ Permettre à l'enfant de donner son avis et d'être entendu, par le biais d'évaluation de groupe afin de vérifier s'ils trouvent une place dans ce centre de vie.
- ✓ Permettre à l'enfant de faire des choix et d'avoir des espaces de liberté.

L'animateur n'est pas seulement un prestataire de services. Il propose, suscite des envies, aide à leur matérialisation.

C'est au centre de loisirs que l'enfant expérimente de nouvelles règles, de nouvelles lois, dont certaines (c'est le rôle de l'adulte de le rappeler) ne sont pas négociables. Leur appropriation dans un lieu qui reconstitue une mini société est l'un des enjeux importants de l'intervention de l'animateur.

Ces règles devront permettre de garantir la sécurité des enfants et de les rassurer. Enfin, ces règles permettent de garantir le respect des lieux et des personnes. Elles seront applicables aux enfants ainsi qu'aux adultes.

Nos objectifs :

- ✓ Développer l'autonomie et la socialisation
- ✓ Apporter de nouvelles activités, matières, jeux...
- ✓ Respecter les rythmes de vie
- ✓ Intégrer des notions de développement durables, d'économies d'énergies, de respect de l'environnement...
- ✓ Favoriser le respect mutuel entre les individus et envers les locaux et le matériel

E) Les activités proposées

Les activités proposées visent l'apprentissage et l'épanouissement. Chaque activité doit intervenir en support du projet éducatif : épanouissement personnel, ouverture à la culture, éveil de l'esprit critique, développement du sens du partage...

Les enfants ont d'ailleurs la possibilité de choisir entre toutes les activités proposées. Parfois, il arrive que l'enfant ne souhaite participer à aucune de ces activités et dans ce cas nous ne le forçons pas.

L'accueil périscolaire et l'accueil extrascolaire sont des lieux d'éducation mais ceux-ci ne doivent pas ressembler à une journée d'école. Ce sont des lieux de loisirs où l'enfant passe une partie de ses vacances ou de son temps libéré. Il doit donc être avant tout un lieu de détente et de socialisation où les enfants aiment s'amuser, apprendre, rencontrer de nouvelles personnes. Ce sont des endroits où l'on passe de bons moments et où l'on a de bons souvenirs, une source de connaissance, d'épanouissement, d'expériences à échanger et à raconter. Ils doivent répondre aux besoins de l'enfant, à ses intérêts. Pendant les petites vacances scolaires, les mercredis et l'accueil périscolaire, toutes ces activités doivent préserver les notions d'enfance, de jeux, de plaisirs, d'épanouissement, de rêve, de spontanéité et de bonne humeur.

F) L'équipe d'animation a pour mission :

1. De prendre en compte chaque enfant dans sa spécificité
2. D'instaurer un cadre relationnel qui favorise :
 - ✓ Le respect mutuel et la convivialité
 - ✓ Les progrès individuels et collectifs
3. D'être cohérent entre ce qu'il dit et ce qu'il fait :
 - ✓ De suggérer, susciter, valoriser et proposer des projets.
 - ✓ De favoriser la création et la découverte, notamment par le jeu.
 - ✓ De garantir la sécurité physique et affective de tous.
 - ✓ De donner des limites et définir un cadre dans lequel chacun évolue en sécurité.
 - ✓ De garantir le respect des lieux et du matériel.
4. L'équipe d'animation a une mission éducative. Elle doit permettre aux enfants :
 - ✓ D'appréhender plus facilement leur milieu naturel, géographique, social, culturel et humain ;

- ✓ De devenir un adulte respectueux et responsable ;
- ✓ D'apprendre à partager et être à l'écoute de l'autre tout en le respectant ;
- ✓ D'intégrer les règles de vie du groupe (et de la société) et de les appliquer
- ✓ De s'impliquer dans leurs choix et d'être responsables de leurs actes ;
- ✓ De s'exprimer dans la créativité et la découverte de nouvelles activités ;
- ✓ De s'épanouir dans la pratique d'activités d'expression artistiques, scientifiques et intellectuelles ;
- ✓ De respecter les différences de chacun (handicap, religion, ou de ses origines).
- ✓ Dans ce contexte de crise sanitaire, il est primordial d'instaurer des règles strictes concernant le lavage régulier des mains ainsi que le port du masque pour les plus grands.

La structure permet à l'enfant d'être acteur de son présent et de son futur dans un environnement qu'il comprend et qu'il apprécie.

Mr le Maire
Emmanuel RAT



